

# L'organisation socio-politique des collectifs médiatisés

*De quelques controverses internes  
à l'Open Directory Project*

*Christophe LEJEUNE*

*Unité de recherche en sciences de l'information et de la communication, Université Libre de Bruxelles  
christophe.lejeune@ulb.ac.be*



Les collectifs régulés exclusivement par la médiation des réseaux informatiques procèdent-ils de nouveaux modes d'engagement ?<sup>1</sup> À n'en pas douter, le réseau Internet ouvre de nouveaux espaces. La dénomination indigène de « communauté virtuelle » semble en élucider la spécificité : selon la notion classique en sciences sociales, ces espaces seraient l'objet d'un investissement social de type « communautaire » ; ces communautés seraient en outre « virtuelles », c'est-à-dire exemptes de la matérialité caractérisant nos quotidiens. Cette virtualité effacerait les signes tangibles de distinction sociale et serait, selon le point de vue adopté par les commentateurs, libératrice ou, au contraire, à la source de toutes les déviances. Le présent compte rendu d'observation entend documenter l'organisation sociale d'une « communauté virtuelle » et conclut sur la proposition d'une conceptualisation plus spécifique.

---

<sup>1</sup> L'auteur tient à remercier Yana Breindl pour ses commentaires constructifs sur une version antérieure de ce chapitre.

## Histoire et utopie

Dans les années 1960, le réseau précurseur d'Internet est mis en place par des chercheurs en informatique relativement peu politisés. L'industrie commence seulement à s'intéresser aux potentialités commerciales de la micro-informatique. Dans les décennies qui suivent, elle s'approprie peu à peu (notamment via les brevets) les savoir-faire des informaticiens.

En 1983, avec l'adoption du protocole TCP/IP<sup>2</sup>, le réseau informatique prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Internet est né. La même année, s'appuyant sur les possibilités de coordination du réseau, Richard Stallman fédère un mouvement d'informaticiens autour du dépôt de leur création dans le domaine public. Véritable contre-pouvoir à l'industrie du logiciel, le mouvement du logiciel libre est né.

À cette époque, l'émergence d'Internet suscite un débat autour de ses dimensions sociales: celui-ci se structure autour de thèses utopistes et catastrophistes. Soutenues par des technologues (Flichy 2001), les premières envisagent le réseau comme la concrétisation d'une cité utopique sans frontières, où chacun peut tout (Lévy 1994 et 2002). Se basant – de manière étonnante – sur les mêmes présuppositions, les secondes y voient le lieu de tous les relativismes (Virilio 1993).

Loin de se limiter à un débat entre intellectuels, ces positionnements se retrouvent également chez les acteurs concernés. Ainsi, à la fois acteur, promoteur et analyste du mouvement du logiciel libre sur Internet, Eric Raymond (2001) n'hésite pas à mobiliser les classiques des sciences sociales – en première ligne, l'essai sur le don de Marcel Mauss (1968) – pour décrire des collectifs de programmeurs de logiciels « open source ». Toutefois, en vantant les vertus de la non-hiérarchisation de ces collectifs, ses réflexions n'invitent pas moins que les technologues à la diffusion d'une conception utopiste des interactions en ligne. En effet, comme nous le montrerons, l'organisation des collectifs

<sup>2</sup> Un protocole informatique est un « langage » permettant à des ordinateurs de « dialoguer ». Plusieurs autres protocoles ont été expérimentés avant cette adoption. Voir Mounier (2002) pour une mise en perspective socio-historique.

en question est loin d'être «plate», ce qui n'entrave ni leur efficacité ni la démocratie<sup>3</sup>.

## Examen sur pièces

Les différents chercheurs (Proulx et Latzko-Toth 2000) ayant travaillé sur les «communautés virtuelles» invitent à une conception moins monolithique et plus contrastée. Les précédentes études du mouvement du logiciel libre ont déjà permis d'établir que la participation à ces collectifs est volontaire et spontanée (il s'agit de bénévolat). Leur organisation interne n'est ni centralisée, ni soumise à un règlement de travail, mais régie par la méritocratie : plus on contribue, plus on se voit confier de responsabilités. Demazière, Horn et Zune (2006b) identifient que ces responsabilités comportent le maintien de l'architecture technique ainsi que la tâche de dynamiser le groupe. Ces deux missions correspondent respectivement aux rôles d'«administrateur» et d'«animateur»; il y a bien une spécialisation des rôles. D'un collectif à l'autre, ces rôles se déclinent en degrés d'administration (hiérarchie de statuts) et se régulent différemment (nomination définitive, mandat pour une durée déterminée).

Seul un examen sur pièces permet donc de cerner le mode d'organisation des collectifs s'organisant via Internet (Lejeune 2008a). En définitive, un grand nombre d'études comparatives seront nécessaires pour répondre à la question – cruciale – de l'éventuelle nouveauté que recèlent les collectifs en ligne. Nous proposons donc ci-dessous quelques éléments ethnographiques de l'organisation interne d'un de ces collectifs.

L'examen de la régulation quotidienne de l'Open Directory Project nous permet de montrer l'existence d'une division sociale du travail. Pour certains des membres actifs de ces collectifs, la répartition des tâches s'accompagne de prises de responsabilités, assorties de statuts spécifiques (ce qui n'est pas très différent du mode de fonctionnement de la plupart des collectifs, qu'ils soient ou non coordonnés technologiquement). Chacun de ces rôles correspond à une tâche dans le collectif : la «contribution»,

---

<sup>3</sup> Partant d'une étude du collectif des développeurs du système d'exploitation Linux Debian, Christophe Lazaro (2008 : 96) formule des observations similaires à propos du texte d'Eric Raymond (2001).

la « documentation » (qui consiste à rédiger le mode d'emploi des productions du projet), la direction d'équipe et la maintenance technique (ces deux derniers rôles recouvrent ceux identifiés ci-dessus dans les collectifs de programmeurs).

Il peut arriver que la légitimité de ces statuts soit contestée. Nous nous intéressons spécifiquement à ces moments de contestation de l'exercice de ces différents statuts. En effet, ces controverses constituent un point d'entrée privilégié (Latour 1995) dans le matériau ethnographique recueilli afin d'instruire la question de la légitimité des responsabilités des contributeurs. Ces controverses internes illustrent combien l'idée d'un affranchissement des distinctions sociales est exagérée.

Sur base de ces éléments, nous discuterons des questions de la virtualité et de la dimension communautaire d'un tel collectif et nous proposerons la notion de collectif médiatisé, en argumentant les avantages de ce concept sur la notion de « communauté virtuelle ».

## Émergence d'un collectif

Après la publication, en 1994, du système d'exploitation libre GNU/Linux, le mouvement du logiciel libre va inspirer des initiatives orientées vers des réalisations non logicielles. La première initiative qui exporte le modèle des logiciels libres dans un projet qui ne consiste pas à produire des programmes informatiques est l'*Open Directory Project*. Fondé par Richard Skrenta, Bob Truel et Bryn Dole le 5 juin 1998, ce groupe entend établir collectivement une recension d'un maximum de sites Internet. Pour participer, il suffit donc d'être capable de visiter un site Internet. Ce collectif va donc attirer les non-informaticiens. En 10 ans, des dizaines de milliers d'acteurs l'ont rejoint et contribuent à cet effort collectif.

Au sein d'un annuaire, les références de sites Internet sont regroupées en rubriques portant sur des sujets déterminés, de l'unicycle à la sylviculture en passant par les politologues célèbres<sup>4</sup>. Organisées entre elles de manière hiérarchique, cha-

<sup>4</sup> Des subdivisions non thématiques (régionales, linguistiques ou en termes de publics) ont été progressivement introduites sans que soit altérée

cune de ces rubriques est administrée par une (voire plusieurs) personne(s) différente(s), en fonction des goûts et de la compétence de chacun<sup>5</sup>. La première répartition<sup>6</sup> des tâches est donc thématique: elle renvoie à la diversité des talents, des (sous)cultures et des connaissances<sup>7</sup>. Cette division du travail peut apparaître assortie de responsabilités partagées (chacun est, au même titre, responsable d'une partie du projet). Toutefois, ce premier rôle (de contributeur, c'est à dire tout simplement de membre) recèle déjà des enjeux politiques différents.

## Contribution

Unité minimale de la participation au projet, la contribution en elle-même est fortement valorisée. Le groupe témoigne cependant d'une très forte culture du débat qui encourage à la consultation des pairs (Lejeune 2002): de très nombreux fils de discussion s'intitulent ainsi «votre avis sur ce site». De manière non surprenante, le fait de contribuer n'est jamais critiqué; mieux: l'investissement de chacun est salué par tous (comme en témoigne un grand nombre d'échanges sur les forums, qui relèvent des remerciements et des encouragements). Dépositaire du collectif, chaque contributeur se fait à la fois porte-parole du collectif (lorsqu'il remercie ses pairs) et participant local, modeste mais néanmoins déterminant (lorsqu'il est le bénéficiaire de ces gratifications). Cette communauté de condition détermine largement le vécu d'appartenance à un collectif («*membership*»).

Dès 2001, apparaissent néanmoins une série de micro-controverses dans lesquelles des *contributeurs* sont mis en question. La critique alors adressée à ceux-ci concerne leur manque d'activité. Cette passivité n'est cependant jamais

---

la nature arborescente du répertoire (Lejeune 2006a). Celles-ci ne modifient rien à l'argument présenté ici.

<sup>5</sup> Lorsqu'un utilisateur entend participer à la construction de l'annuaire, il pose sa candidature au moyen d'un formulaire en ligne qui atteste de son adéquation avec une catégorie déterminée.

<sup>6</sup> Au long des points suivants, la description de ces responsabilités part de la plus largement répandue (la contribution) et termine avec la plus spécifique (l'administration).

<sup>7</sup> Les ressorts du travail d'administration d'une rubrique sont détaillés dans Lejeune (2008b).

reprochée aux responsables de rubriques très spécifiques. Par contre, le manque d'activité de celui qui s'occupe (ou devrait s'occuper) d'une catégorie relativement générale semble beaucoup moins recevable publiquement<sup>8</sup>.

Ces controverses autour des contributeurs « dormants » sont tributaires de deux caractéristiques de la gestion des statuts de l'Open Directory Project. La première repose dans la hiérarchisation des rubriques entre elles. La rubrique des sports chapeaute celle du football; en conséquence, celui qui peut contribuer à alimenter la catégorie des sports peut aussi intervenir dans celle du football (l'inverse n'étant pas vrai). Dès lors, la répartition des tâches s'accompagne d'asymétries entre les contributeurs. Les prérogatives de ceux qui s'occupent des catégories générales sont plus étendues<sup>9</sup>. L'intervention du voisin d'en haut peut toujours être vécue par le contributeur comme une intrusion illégitime, voire comme une critique tacite de son travail. Les concepteurs de l'annuaire ont bien entendu pris conscience très tôt de ces questions et n'acceptent dès lors les candidatures qu'à des catégories très spécialisées (de préférence, non déjà pourvues d'un responsable). L'accès aux catégories générales est soumis à un principe méritocratique: celui qui fait ses preuves se voit confié d'autres rubriques.

La deuxième caractéristique de l'annuaire qui a rendu possible la contestation des contributeurs moins actifs repose simplement dans le fait que la responsabilité d'une rubrique n'est retirée au contributeur qu'en cas de faute ou d'inactivité totale pendant quatre mois. Autrement dit: le rôle de contributeur est consubstantiel au rôle de membre; il est pour ainsi dire garanti à vie. Dès lors, une position relativement élevée dans le répertoire, résultant d'une période de forte implication, peut être conservée par un contributeur participant peu. Plusieurs raisons peuvent motiver la mauvaise réception de cette baisse d'activité. La moindre implication dans une rubrique intermédiaire peut ralentir, altérer voire empêcher la transmission des références de sites Internet relevant du football vers la

<sup>8</sup> Lejeune (2009) propose une analyse alternative (d'inspiration conversationnaliste) des catégorisations de membres de cette même controverse.

<sup>9</sup> Pour cette raison, on peut dire que la hiérarchie thématique se double d'une hiérarchie sociale (Lejeune 2006b).

catégorie spécifique éponyme (il n'est en effet pas rare que les références soient transmises – par les non-spécialistes – à des catégories générales : qui d'entre nous peut précisément définir à quelle catégorie de sport correspond le kin ball ?). Le manque de réactivité peut dès lors nuire à la coordination d'une branche complète de l'annuaire. Une autre raison, formulée à demi-mots, pourrait résider dans le fait que le contributeur « dormant » prend la place d'un contributeur motivé, susceptible de s'occuper de la catégorie actuellement pourvue<sup>10</sup>.

Outre la hiérarchisation thématique et la quasi permanence des mandats, la nature proprement dynamique du répertoire complique encore la situation : il peut en effet arriver que, sous l'impulsion d'un contributeur motivé ou suite à l'apparition d'une thématique non encore recensée, une rubrique spécifique accueille tant de références que la création de sous-rubriques soit pertinente. Lorsqu'une rubrique devient ainsi générique, son gestionnaire voit ses responsabilités se transformer. Le contributeur n'a déposé aucune candidature volontaire ; ses collègues ne l'ont pas promu à une nouvelle place ; son statut officiel (de contributeur) n'a pas changé. Pourtant, les attentes du collectif à son égard se sont modifiées. Par ailleurs, un grand nombre de contributeurs s'occupent de plusieurs rubriques, et peuvent dès lors être confrontés en même temps à des configurations différentes selon la rubrique considérée.

Rien qu'au niveau des contributeurs, la répartition du travail est loin d'être anodine ; elle occasionne des enjeux stratégiques, politiques et sociaux et, partant, une série de controverses portant sur la légitimité de certains rôles. Dans les cas évoqués jusqu'ici, la contestation met en relation le principe central méritocratique et l'effet de cliquet de la nomination définitive.

## Documentation

Parallèlement au rôle de contributeur, une activité jugée cruciale dans ce collectif consiste à rédiger le mode d'emploi associé aux productions du groupe. Cette *documentation* s'adresse

<sup>10</sup> Bien qu'une rubrique puisse être administrée par plusieurs contributeurs, il semble être plus aisé d'être accepté comme contributeur d'une catégorie « en jachère » que d'une rubrique déjà pourvue.

à la fois aux membres du projet et aux utilisateurs de ses productions. Les premiers y trouveront les normes et conseils pour mener à bien leur tâche dans les règles de l'art. Le rapport des seconds à ces documents est moins coercitif, mais tout aussi normatif (puisque cette documentation leur indique comment atteindre leurs fins)<sup>11</sup>.

Tous les membres du collectif s'accordent sur l'importance de cette tâche. Les contributions en cette matière sont toujours louées. Nous n'avons d'ailleurs pas relevé la moindre critique qui lui aurait été adressée.

Cette tâche très spécifique n'est cependant assortie d'aucun statut officiel de documentaliste. Toutefois, la valorisation de cette activité confère une grande légitimité à ceux qui se sont impliqués dans le travail de documentation. Ce statut officieux, si l'on peut dire, se manifeste notamment dans les forums : l'avis de ceux qui ont participé à la documentation pèse plus lourd que celui des autres contributeurs. Étonnamment, très peu de membres s'impliquent dans la documentation. Ce manque d'implication constitue en quelque sorte une critique muette non de cet aspect des réalisations du projet en lui-même (très valorisé) mais de l'attrait d'une telle activité. Loin d'être singulière, cette configuration se présente par ailleurs dans beaucoup d'autres collectifs en ligne, notamment ceux impliqués dans la réalisation de logiciels libres, au sein desquels la documentation du code informatique est fortement valorisée mais quasi systématiquement évitée par les contributeurs.

### Contribution généralisée

L'Open Directory Project recèle par ailleurs des statuts officiels supérieurs (qui assurent les fonctions d'administration et d'animation). Parmi ces statuts, la fonction de *contributeur général* (« *editall* ») est attribuée à des membres très actifs et leur permet d'intervenir dans toutes les rubriques sans exception. Ce statut est plutôt perçu favorablement comme une gratification ou la reconnaissance d'un engagement de longue durée. Nous n'avons pas relevé de remise en question d'actions de

<sup>11</sup> Dans les deux cas, il s'agit bien d'un « document pour l'action » (Zacklad 2004).

contributeurs généraux qui auraient pu apparaître comme abusives ou illégitimes.

### Direction d'équipe

Le statut de «*méta*» contributeur dote celui qui en bénéficie d'attributions particulières (en plus de celles des contributeurs généraux) comme celle d'accepter les candidatures (celles-ci ne relèvent donc pas exactement d'une cooptation puisqu'elles sont examinées par une autorité supérieure) ou, dans les très rares occasions où de tels cas se sont présentés, celle d'exclure le contributeur qui aurait gravement enfreint le règlement d'ordre intérieur.

Les prérogatives de ce chef d'équipe – et le pouvoir qu'elles confèrent – sont, pour leur part, parfois critiquées. Le 26 septembre 2002, l'unique méta-contributeur francophone annonce, sur le forum interne du projet, le départ d'un contributeur (appelons-le Louis). De tels annonces sont relativement rares, notamment parce que, comme l'a illustré l'affaire des contributeurs dormants, conserver le statut de membre ne requiert qu'une implication minimale; également parce que celui qui décide de ne plus jamais revenir n'en fait pas nécessairement l'annonce (il lui suffit de ne plus contribuer pour que son accès s'éteigne après quelques mois). Aussi, les départs ne sont-ils annoncés que par ceux qui se sont beaucoup impliqués dans le collectif. C'est le cas de Louis.

Dans les jours qui suivent, un site Internet externe au site officiel du collectif publie un article visant directement le méta-contributeur. Selon les dénonciateurs, le départ de Louis cacherait en fait une exclusion imposée unilatéralement à l'intéressé<sup>12</sup>. Vu qu'une des tâches des contributeurs consiste précisément à parcourir le réseau, cette mise en question – intitulée «J'accuse» – se transforme rapidement en rumeur provoquant de nombreux émois sur les forums de discussion internes au projet. Les débats se solderont par une intervention de l'intéressé qui, alerté par le bruit consécutif à son départ, réintègre le collectif

<sup>12</sup> Cette mise en cause aurait sans doute eu beaucoup moins de prise si Louis avait annoncé lui-même son départ. Nous ne disposons cependant d'aucun élément sur sa motivation à déléguer cette tâche à son chef d'équipe.

(le 10 décembre 2002) et témoigne publiquement que la rumeur n'était pas fondée.

## Administration

Depuis 1998, la direction générale du projet est assurée par ses initiateurs. Six mois après son démarrage, un des initiateurs du projet a demandé (et obtenu) que son employeur, la société Netscape – qui a, depuis lors, rejoint le conglomerat d'America OnLine (AOL) –, fournisse les serveurs informatiques nécessaires au collectif. Ce soutien logistique s'est accompagné de la création d'un type de contribution particulière, de la part d'employés de AOL/Netscape: un rédacteur en chef et une équipe technique – susceptible d'intervenir physiquement sur les ordinateurs centraux en question. Le partenariat avec cette société engendre donc la naissance d'un «*staff*» composé de quelques personnes chapeautant l'ensemble du projet.

Lorsque le rédacteur en chef de l'Open Directory Project (Bob Keating) quitte son emploi chez AOL (le 9 juillet 2004) se pose la question de son implication au sein du collectif. De cette réflexion émerge<sup>13</sup> un nouveau statut, qualifié d'«*administrateur*»<sup>14</sup>. Celui-ci concerne essentiellement la politique éditoriale du projet. La plupart des contributeurs n'ont de contact ni avec le staff, ni avec les administrateurs. Pendant longtemps, ces équipes n'ont d'ailleurs pas compté le moindre francophone en leur sein<sup>15</sup>. Qu'il s'agisse de litige, de nomination ou de politique de communication, les questions de chaque branche linguistique sont délibérées «en interne», les instances intermédiaires (comme les méta-contributeurs) ayant toute latitude en cette matière. De manière dès lors peu étonnante, les mises en question du staff ou des administrateurs ne se constituent pas en controverses, même s'il peut arriver que, lorsqu'un problème

<sup>13</sup> La création de ce nouveau statut n'aura pris que quelques semaines: le départ étant annoncé le 2 juillet et la nomination des neuf premiers administrateurs s'opère le 10 août 2004.

<sup>14</sup> Cette qualification indigène ne correspond pas à la typologie employée par Demazière, Horn et Zune (2006a); les fonctions d'administration restent en effet assurées par le «*staff*» alors que les «*administrateurs*» remplissent plutôt des fonctions d'animation.

<sup>15</sup> Le premier administrateur francophone a été nommé le 3 avril 2008.

technique ou relationnel met trop de temps à se résoudre, certains contributeurs évoquent ces instances tout aussi puissantes que distantes sur le mode du « que fait la police ? »<sup>16</sup>. Si nous n'avons observé aucune contestation explicite de ces statuts, l'apparition du statut d'administrateur témoigne néanmoins en creux d'un positionnement par rapport au staff. Si la qualité des interventions du staff n'est pas critiquée, son affiliation à une multinationale semble par contre gêner certains membres de la communauté. Pour ces derniers, l'apparition des administrateurs constitue une avancée dans l'autonomie du collectif (autogéré) par rapport à tout représentant du monde marchand.

## Discussion

L'examen des controverses (donc des critiques attestées) autour de l'organisation sociale de l'Open Directory Project révèle une équation complexe entre les critiques et les prérogatives qui dotent les différents statuts. Les congratulations régulièrement échangées sur les forums témoignent ainsi de la forte identité de membres que manifestent les contributeurs de ce collectif médiatisé. On a également vu qu'il n'est pas besoin de jouir d'un statut officiel pour se voir accorder une forte légitimité (cas du documentaliste)... ou être la cible de critiques (affaire des contributeurs dormants). La désaffection du rôle de documentaliste, la création du statut des administrateurs et les commentaires consécutifs sur l'autogestion constituent par ailleurs des phénomènes que nous avons qualifiés de « critique muette ». L'existence de telles configurations n'invalident pas pour autant notre méthode (d'entrée par les critiques), ces phénomènes n'ayant pas été écartés de notre analyse.

Ensuite, la machinerie sociopolitique d'un collectif s'explique non seulement par les prérogatives associées mais également par ses modalités d'exercice. La nomination définitive crée ainsi une configuration sociopolitique particulière. Elle n'est d'ailleurs pas

---

<sup>16</sup> Cette timidité peut s'expliquer à la fois dans l'absence du staff dans la gestion quotidienne du groupe en question (son action n'étant pas visible, les raisons de la contester sont inexistantes) ainsi que par le niveau des prérogatives qui lui est associé (plus élevé que celui des méta-contributeurs, qui peuvent déjà décider de la sanction ultime, à savoir l'exclusion).

généralisée dans tous les collectifs médiatisés. Ainsi, le comité d'arbitrage du collectif élaborant l'encyclopédie libre Wikipédia (qui correspondrait aux administrateurs de l'Open Directory Project) est renouvelable par moitié tous les deux ans<sup>17</sup>. **Si elle a contribué à l'émergence de l'affaire des contributeurs dormants, cette modalité de nomination n'est cependant pas écartée par Wikipédia, les opérateurs systèmes (statut correspondant au staff) étant nommés «à vie». Les effets de la nomination diffèrent donc vraisemblablement selon les statuts qui en sont dotés.**

### Des communautés virtuelles aux collectifs médiatisés

En entrant à l'intérieur même des controverses intra-communautaires autour de l'exercice de ces statuts, l'analyse sociologique permet d'explicitier à la fois les fonctionnements actuels, leurs différences et leur légitimité.

Ce faisant, elle confère une réalité concrète à ce que recouvre la notion de « communauté virtuelle ». Cependant, la désignation indigène de « communauté virtuelle » soulève plus de problèmes qu'elle n'offre d'élucidation sociologique (Proulx et Latzko-Toth 2000). En effet, les phénomènes à l'œuvre (tels que nous les avons décrits ici) témoignent de dynamiques collectives qui ne sont pas spécifiquement communautaires ou sociétaires. Les différentes « affaires » analysées ci-dessus contribuent ainsi à la discussion sur la nouveauté introduite par le phénomène des collectifs médiatisés. Ces collectifs présentent-ils un canevas susceptible de renouveler la mobilisation sociale ? Les spécialistes des « nouveaux » mouvements sociaux pourront répondre à cette question précise. Bien qu'ils ne permettent pas de trancher définitivement cette question, les quelques éléments alignés ici ne manifestent néanmoins pas une altérité définitive avec les phénomènes non médiatisés. Les phénomènes que nous avons décrits peuvent tout aussi bien s'observer dans le milieu associatif (que la solidarité y soit organique ou mécanique). Il

<sup>17</sup> Ayant clarifié très tôt son autonomie par rapport au monde marchand, Wikipédia semble avoir tiré les enseignements de l'aventure de l'Open Directory Project. Nous ne disposons cependant d'aucun témoignage prouvant une référence effective.

n'y a donc pas lieu de distinguer cette organisation sociale de n'importe quel autre *collectif*.

Au-delà de la question politique de la mobilisation, on est dès lors en droit de se demander si la médiatisation introduit la moindre différence dans l'organisation des relations sociales. Bien que ce ne soit pas le sujet du présent chapitre, la *médiatisation* des échanges (donc de la communication) introduit bien des différences liées à l'absence de régulation mimo-gestuelle – non verbale – des interactions (Marcoxia 2000a et b). Pour garder trace de cette spécificité, nous caractériserons cette médiatisation des collectifs en ligne en les qualifiant de *collectifs médiatisés*. Cette notion condense les acquis d'une collection ethnographique à laquelle est versé le présent compte rendu<sup>18</sup>.

En conclusion, un collectif médiatisé regroupe des acteurs qui se coordonnent via Internet en vue de réaliser (collectivement) un produit concret (un logiciel ou un contenu). La vie d'un tel collectif est rythmée par des événements permettant aux membres de réaffirmer leur adhésion à une série de valeurs fédératrices. Comme ce texte l'a montré, l'organisation politique de ces collectifs ne procèdent pas tant de l'exercice d'une démocratie directe, mais témoigne plutôt d'une culture de la concertation publique, toujours susceptible de remettre en cause la différenciation sociale qui la caractérise.



---

<sup>18</sup> Le concept de collectif médiatisé provient de la comparaison des descriptions de l'Open Directory Project, de l'encyclopédie Wikipédia et de la distribution Linux Debian (Lejeune 2009b).